



Département de la formation et de la sécurité  
Service de l'application des peines et mesures

Departement für Bildung und Sicherheit  
Dienststelle für Straf- und Massnahmenvollzug

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## Directives / Visites EDAJ SION / Version du 11.02.2026

Marche à suivre, instructions et informations pour rendre visite à une personne détenue à la Prison de Sion :

### Horaires de visites

|                 | Parloirs individuels |               | Parloirs familiaux |               |
|-----------------|----------------------|---------------|--------------------|---------------|
|                 | Hommes               | Femmes        | Hommes             | Femmes        |
| <b>Lundi</b>    | 14h00 à 15h00        | 15h20 à 16h20 | 14h00 à 15h00      | 15h20 à 16h20 |
| <b>Mardi</b>    | 14h00 à 15h00        | 15h20 à 16h20 | 14h00 à 15h00      | 15h20 à 16h20 |
| <b>Mercredi</b> | 14h00 à 15h00        | 15h20 à 16h20 | 14h00 à 15h00      | 15h20 à 16h20 |
| <b>Jeudi</b>    | 14h00 à 15h00        | 15h20 à 16h20 | 14h00 à 15h00      | 15h20 à 16h20 |
| <b>Vendredi</b> | 15h15 à 16h15        | Pas de visite | 15h15 à 16h15      | Pas de visite |
| <b>Samedi</b>   | 14h15 à 15h15        | 15h40 à 16h40 | Pas de visite      | Pas de visite |
| <b>Dimanche</b> | 14h15 à 15h15        | 15h40 à 16h40 | Pas de visite      | Pas de visite |

1. Demandez une autorisation de visite au procureur en charge de l'affaire. En ce qui concerne les femmes en exécution de peine, la demande de visite doit être faite par la personne détenue avec le formulaire officiel de l'établissement.
2. Après avoir reçu cette autorisation, appelez la Prison de Sion au numéro 027 606 51 50.
3. Pour prendre rendez-vous, nous vous demandons de contacter le numéro mentionné ci-dessus du lundi au vendredi entre 9h30 et 11h30.

**Remarque :** Les jours et les heures de visites dépendent du secteur où se trouve la personne détenue. Il est impératif de se munir d'une **pièce d'identité** (carte d'identité valable, passeport ou permis de séjour valable et lisible) pour entrer dans l'établissement.

Pendant la visite, vous êtes accompagné au **parloir vitré**.



**Nous comptons sur un comportement respectueux sans lequel nous nous réservons le droit d'intervenir, voire d'interdire une ou plusieurs visites.**

### **Liste des articles et produits autorisés lors des visites**

#### **Généralités :**

- La nourriture doit être identifiable et emballée de manière hermétique (emballages sous vide, emballages plastique provenant d'un commerce indigène).
- Le poids de chaque colis ne doit pas excéder 4 kilos.

#### **Marchandises acceptées dans un colis :**

- Les magazines, les livres et les lettres (sauf ceux à caractère pornographique, raciste, prônant la violence, extrémiste, sectaire ou de propagande).
- Les photos qui ne représentent pas le détenu.
- L'argent qui sera remis sur le compte du détenu.
- Les cigarettes et tabacs.
- Bloc de feuilles, enveloppes, timbres.
- Les fruits suivants : pommes, poires, bananes, mandarines, kiwis, oranges, abricots.
- Les salamis, saucissons, jambons, viande séchée et charcuteries, débités et sous vide d'air. Maximum 400 grammes par colis.
- Les fromages sous vide d'air. Maximum 400 grammes par colis.
- Uniquement les tablettes de chocolat et sans alcool.
- Les consoles de jeux suivants :
  - PS2 de Playstation 2005-2006

**Information :** Il existe dans notre établissement un magasin qui permet à la personne détenue de cantiner deux fois par semaine. Ce magasin offre un vaste choix d'articles comprenant les effets pour la toilette, le tabac, le chocolat, les biscuits ou papeterie etc. Contrairement aux colis, la marchandise de notre cantine n'est pas ouverte ni fouillée.

La Direction des Etablissements de détention avant jugement

